

Strasbourg, le 13 OCT. 2014

**GUY-DOMINIQUE KENNEL**  
PRÉSIDENT

D14-0003116

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, deux résolutions adoptées lors de la Séance Plénière du Conseil Rhénan du 23 juin 2014. Je vous en remercie. Après examen attentif de ces résolutions, je vous prie de trouver ci-après l'avis de notre collectivité sur ces deux sujets :

**- Travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes**

Nous saluons la volonté de sensibiliser les citoyens du Rhin Supérieur, en particulier les jeunes, à cette thématique.

Dans le cadre de la convention quadripartite qui lie la Région, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et l'Etat, des fonds sont spécifiquement réservés pour permettre aux élèves de l'Académie de Strasbourg de participer à des actions culturelles pour la commémoration de la première guerre mondiale. Cet événement est commémoré par une approche à la fois franco-allemande et régionale. Expositions, créations artistiques, atelier de mise en scène d'auteurs régionaux confrontés à cette guerre, spectacles réalisés par des élèves, l'accent est systématiquement mis dans une approche mémorielle, dans un esprit de compréhension mutuelle de ce qu'a représenté cette guerre pour les deux camps.

Par ailleurs, le Conseil Général du Bas-Rhin a des dispositifs en matière de politique mémorielle : subventions aux associations d'anciens combattants, notamment dans l'organisation de commémorations. Enfin, il a porté le projet de recensement des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre Mondiale et de constitution d'une base de données, jusqu'à son transfert à la Région en 2012.

**- Bilinguisme à l'école primaire**

Nous soutenons cette résolution rappelant l'importance de développer la compétence en langues des enfants, et ce, dès leur plus jeune âge.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a largement contribué à l'élaboration des priorités retenues par les assises de la langue et de la culture régionales, et plus particulièrement l'objectif d'atteindre 25 % d'élèves dans le cursus bilingue paritaire à l'horizon de 2030 en classe moyenne (CM2) de l'école primaire. Cette effort substantiel pour conforter les bases de tout le cursus bilingue à partir de l'enseignement précoce, largement partagé par toutes les collectivités qui cofinancent la politique régionale des langues en Alsace, doit permettre de renforcer les effectifs lors du passage dans le second degré.



La priorité accordée à l'enseignement précoce de l'allemand permettra, en sensibilisant les élèves dès leur plus jeune âge à leur langue régionale, de faciliter l'apprentissage d'autres langues.

Cette approche nouvelle devra s'accompagner d'une concentration de moyens conséquents dans les classes maternelles, notamment dans la mise en place d'actions périscolaires, par une meilleure planification, pour inscrire durablement les sites proposant un tel enseignement précoce dans les territoires, par une refondation pédagogique rendant l'enseignement de l'allemand plus attractif pour les élèves et leurs familles et enfin par un effort pour recruter des enseignants en nombre accru.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Richert', with a large, sweeping flourish extending downwards and to the right.

Monsieur Philippe RICHERT  
Ancien Ministre  
Président  
Vice-Président du Conseil Rhénan  
Région Alsace  
1, place Adrien ZELLER  
67070 Strasbourg